

**BIEKERECH**

6, Dikrecherstrooss

L-8523 Biekerech

www.beckerich.lu

info@beckerich.lu

Tél.: (352) 23 62 21 - 1

Fax: (352) 23 62 91 62

AVIS AU PUBLIC

en matière d'aménagement communal et de développement urbain

Projet d'aménagement général - refonte complète du PAG

En exécution de l'article 15 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance de toutes les personnes intéressées que le conseil communal, dans sa séance du 03 avril 2023, a approuvé définitivement le

Projet d'aménagement général de la commune de Beckerich.

Pendant le délai d'affichage du 07 avril 2023 au 24 avril 2023 inclus, le projet d'aménagement général est déposé ensemble avec le dossier y relatif à la maison communale et publié sous forme électronique sur le site internet www.beckerich.lu. Seules les pièces déposées à la maison communale à Beckerich font foi.

- **Réclamations contre le vote du conseil communal selon l'article 16 de la loi modifiée du 20 juillet 2004**

Les réclamations contre le vote du conseil communal introduites par les personnes ayant réclamé contre le projet d'aménagement général conformément à l'article 13 de la loi modifiée du 19 juillet 2004, doivent être adressées à Madame la Ministre de l'Intérieur, dans les quinze jours suivant la notification reçue par lettre recommandée avec avis de réception, sous peine de forclusion.

Les personnes désireuses de réclamer contre une modification apportée au projet par le conseil communal lors du vote définitif qui heurte leurs intérêts (alors que le projet tel que soumis à l'enquête publique lors du 1er vote était conforme à leurs intérêts) doivent adresser leur réclamation à Madame la Ministre de l'Intérieur, 19 rue Beaumont L-1219 Luxembourg, dans les quinze jours de l'affichage, donc jusqu'au 24 avril 2023 inclus, sous peine de forclusion.

Sont recevables les réclamations des personnes ayant introduit leurs observations et objections conformément à l'article 13 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 ainsi que des réclamations dirigées contre les modifications apportées au projet par le conseil communal lors du vote.

Beckerich, le 07 avril 2023

Pour le collège des bourgmestre et échevins,

Le Bourgmestre,
Thierry Lagoda

Le Secrétaire f.f.,
Martine Kellen






Klima-Bündnis
Lëtzebuerg



DORFERNEUERUNGSPREIS
1996